



ARRÊTS MALADIE: CE QUI CHANGE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026!



SALARIÉS : CONNAISSEZ VOS DROITS !

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 modifie les règles de prescription des arrêts maladie à compter du 1^{er} septembre 2026.

Ces nouvelles dispositions visent officiellement à renforcer le suivi médical et à lutter contre l'augmentation des dépenses d'indemnités journalières.



SALARIÉS : CONNAISSEZ VOS DROITS !

- ✓ Accompagner votre évolution professionnelle
- ✓ Identifier vos besoins de formation
- ✓ Préparer votre avenir professionnel
- ✓ Anticiper l'usure professionnelle
- ✓ Favoriser la mobilité et la reconversion

L'EPP N'EST PAS UN ENTRETIEN D'ÉVALUATION.

CE QUI CHANGE

1 DURÉE MAXIMALE DES PRESCRIPTIONS

À partir du 1^{er} septembre 2026 :

- ✓ Premier arrêt maladie : maximum **1 mois (31 jours)**
- ✓ Chaque prolongation : maximum **2 mois (62 jours)**



Le médecin pourra toutefois dépasser ces durées lorsqu'il estime qu'une durée plus longue est médicalement nécessaire. Cette décision devra être motivée dans le dossier transmis à l'Assurance maladie.

2 OBLIGATION DE MOTIVER L'ARRÊT

Le professionnel de santé devra désormais transmettre à l'Assurance maladie les éléments médicaux justifiant :

- l'interruption de travail ;
- sa durée ;
- les raisons d'une éventuelle dérogation aux plafonds.



Le secret médical reste maintenu vis-à-vis de l'employeur : le motif médical n'apparaît pas sur le volet destiné à l'entreprise.

3 CONTRÔLES RENFORCÉS



Cette réforme facilitera les contrôles de l'Assurance maladie sur la pertinence et la durée des arrêts de travail.



UN PROBLÈME ? UNE QUESTION ?

Contactez vos représentants FO.

**FO DÉFEND VOS DROITS,
VOTRE SANTÉ ET VOTRE POUVOIR D'ACHAT.**



UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ? CONTACTEZ VOS ÉLUS FO !

- Parlez-en à un délégué FO
- Ou scannez le QR code pour nous rejoindre



SCANNEZ CE QR CODE POUR ACCÉDER AU SITE FO CARREFOUR SUPPLY CHAIN

<https://fo-carrefour-supply-chain.fr>

FO CARREFOUR SUPPLY CHAIN : À VOS CÔTÉS, AU QUOTIDIEN !



FO DÉFEND VOS DROITS,
VOTRE SANTÉ ET
VOTRE RETRAITE.



Sources : LFSS 2026 – Loi n° 2025-1566 du 30 décembre 2025 relative au financement de la Sécurité sociale pour 2026 (articles 52, 53 et 54 notamment).

Communication syndicale
FO Carrefour Supply Chain – Juin 2026